



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-201

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 22 juin 2024 de 19 heures à minuit, au Kiosque**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Monsieur Jean-Baptiste COTTREZ, responsable de Banquise FM, domicilié à Isbergues au 18 rue Jean Macé, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 22 juin 2024 de 10 heures à minuit au Kiosque.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Baptiste COTTREZ, responsable de Banquise FM est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la fête de la musique le samedi 22 juin 2024 de 19 heures à minuit, au Kiosque.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **24 MAI 2024**

Publié le **18 JUIN 2024**


Le Maire,
David THELLIER